

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 18 mars 2024**

**Nombre de membres en exercice : 11**  
Présents : 8

**Date de la convocation : 11 mars 2024**

**L'an Deux Mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 10h35**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents** : Mmes – MALLET, GENESTON, DOUX, FOURNOL, MARY, GAGNIERE,  
M – ADRIEN, GRUTER

**Était excusé** : M. DELERUE

**Pouvoirs** :

Mme SERVAN donne pouvoir à Mme MALLET ; Mme JUGE donne pouvoir à Mme GESNESTON,

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

**N° 09/2024 : BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Conformément à l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et conformément à l'article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, considérant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 11 mars 2024, le Conseil d'administration est appelé à voter le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Section de fonctionnement :**

	<b>PROPOSITIONS DU PRESIDENT</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>165 220,33 €</b>
011 - Charges à caractère général	60 000,00 €
012 - Charges de personnel	72 750,00 €
65 - Autres charges finan. de gestion courante	28 341,33 €
67 – Charges exceptionnelles	50,00 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €
042 – Dotations aux amortissements	3 979,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>165 220,33 €</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	42 241,33 €
013 - Atténuation de charges	26 000,00 €
70 - Ventes produits fab. Prest. de service	13 279,00 €
74 – Dotations, subventions, participations	83 450,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	200,00 €
77 – Produits spécifiques	50,00 €

**Section d'investissement :**

	PROPOSITIONS DU PRESIDENT
<b>Total dépenses</b>	<b>12 810,39 €</b>
21- Immobilisations corporelles	12 810,39 €
<b>Total recettes</b>	<b>12 810,39 €</b>
001- Solde d'exécution d'inv. reporté	8 581,39 €
040- Amortissements des immobilisations	3 979,00 €
10 – Dotation, fonds divers et réserves	250,00 €

L'exposé du rapporteur entendu,  
**Le Conseil d'Administration :**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024, dont un exemplaire est consultable au CCAS, aux valeurs exposées, chapitre par chapitre.

**Vote** : Unanimité      Pour : 10

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 19 mars 2024,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET



Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 22 mars 2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 22 mars 2024